

**CANADA**  
**Province de Québec**  
**M.R.C. Vallée- de- la- Gatineau**  
**Municipalité de Messines**

Procès- verbal de la session ordinaire du conseil de la municipalité de Messines, tenue le lundi le 16 novembre 2009, à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sise au 70, rue Principale à Messines.

**Sont présents :**

M. Ronald Cross, maire  
M. Marcel St-Jacques, conseiller  
M. Charles Rondeau, conseiller  
M. Éric Galipeau, conseiller  
M. Paul Gorley, conseiller  
M. Sylvain J. Forest, conseiller  
Mme. Francine Jolivette, conseillère  
M. Jim Smith, directeur général et secrétaire trésorier

Présence dans la salle : 1 personne

**Ouverture de l'assemblée**

Le maire, ayant constaté qu'il avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00 heures. Il souhaite la bienvenue aux participants.

**R0911-262**

**Adoption de l'ordre du jour**

Sur une proposition de Charles Rondeau,  
Appuyée par Paul Gorley,  
Il est résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, en plus de garder le point varia ouvert après l'ajout du point suivant:

1. Asphaltage de la rue Jutras.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée
  - 1.1 Prière
  - 1.2 Vérification du quorum
  - 1.3 Ouverture de l'assemblée par le maire
  - 1.4 Adoption de l'ordre du jour
2. Mot du maire
3. Période de questions
4. Adoption du procès verbal de l'assemblée antérieure
  - 4.1 Adoption du procès-verbal de la session régulière du 1 octobre 2009
  - 4.2 Suivi des procès verbaux
5. Communication et statistiques
  - 5.1 Groupe CLR – rapport d'activité de la brigade d'incendie et vérification des téléavertisseurs pour les mois de septembre et octobre 2009
  - 5.2 Aucun item
6. Présentation des comptes et rapports
  - 6.1 Rapport des dépenses du Directeur général/ secrétaire- trésorier
  - 6.2 Présentation des comptes dus au 10 novembre 2009
  - 6.3 Présentation des comptes payés au 31 octobre 2009
  - 6.4 Présentation des salaires payés par dépôt direct ou par chèque au 31 octobre 2009
  - 6.5 Caisse populaire – Relevé de compte au 31 octobre 2009
  - 6.6 État des activités financières – suivi du budget 2009
  - 6.7 Élection 2009 – rapport finale des sommes engagée
7. Formulation de règlement
  - 7.1 Aucun item
8. Ressources humaines

- 8.1 Proposés aux patinoires
- 9. Affaires nouvelles
  - 9.1 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – compensation de base aux municipalités
  - 9.2 Communauté Saint-Raphaël – demande d'une commandite pour le feuillet paroissial
  - 9.3 Association Sauvetage Haute-Gatineau – demande d'une contribution monétaire
  - 9.4 Tourisme Vallée-de-la-Gatineau – renouvellement d'un espace publicitaire dans le guide touristique de la Vallée-de-la-Gatineau
  - 9.5 Autorisation de faire l'achat d'un conteneur
  - 9.6 Subvention 25 000\$ - demande de changer le lieu des travaux
  - 9.7 Autorisation d'engager une dépense pour de travaux d'asphaltage
  - 9.8 Matricule 3824-31-1980 – droit acquis pour fin de construction suite à une prescription acquisitive
  - 9.9 Autorisation de la mise en place d'une réserve de sable d'hiver sur le chemin du Petit lac des Cèdres Sud
  - 9.10 Autorisation de procéder à la demande de soumission pour l'achat d'un chargeur sur roues pour le service de la voirie municipal
  - 9.11 Centraide - « Le déjeuner du maire »
  - 9.12 Projet résidentiel de monsieur Jamie Quaterne – nomination de nouvelles rues
  - 9.13 Demande à la MRC pour implantation d'une cour municipale
  - 9.14 RIAM – nomination d'un représentant du conseil municipal et d'un représentant substitue auprès du conseil d'administration
  - 9.15 CPGLC – nomination d'un représentant du conseil municipal auprès du conseil d'administration
  - 9.16 Association du bassin versant du Lac Blue-Sea - nomination d'un représentant du conseil municipal auprès du conseil d'administration
  - 9.17 Liste des arrérages de taxes foncières à ce jour
  - 9.18 Nomination d'un comité de décoration de Noël et autorisation d'engager une dépense pour l'achat de décoration de Noël
  - 9.19 Nomination d'un maire suppléant - conseil local
  - 9.20 Nomination d'un maire substitut à la MRC – période de six (6) mois
  - 9.21 Modification au tableau des séances du conseil – séance extraordinaire adoption du budget 2010
  - 9.22 CPGLC – demande d'un don
  - 9.23 AirMédic (ambulance aérienne) – demande d'une contribution financière
  - 9.24 Comité d'urbanisme – nomination des membres du comité
  - 9.25 CCUE – nomination d'un représentant du conseil
  - 9.26 Subvention Volet II 2007-2008 « Réfection du Quai et de la rampe de mise à l'eau au lac Blue-Sea »
- 10. Correspondance
  - 10.1 Coordonner des membres du conseil municipal
  - 10.2 MRC – adoption du projet règlement 2009-2003
  - 10.3 MRC – compost du centre de traitement de boues de fosses septiques disponible
  - 10.4 MRC – lettre d'appui Place St-Raphaël
  - 10.5 MTQ – accusé réception résolution R0909-222
  - 10.6 MTQ – accusé réception résolution R0909-245
  - 10.7 Député Stéphanie Vallée – accusé réception R0909-222
  - 10.8 Député Stéphanie Vallée – accusé réception R0909-204
  - 10.9 MAMR – approbation du règlement 2009-274
  - 10.10 Correspondances de la député Stéphanie Vallée au préfet Pierre Rondeau
  - 10.11 Accès aux victimes hors de voies carrossables
  - 10.12 CPTAQ – rapport annuel
  - 10.13 Elgin – Une municipalité peut interdire l'épandage des boues municipales
  - 10.14 L'hon Lawrence Cannon – Programme de développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine
  - 10.15 Ordre national du Québec
  - 10.16 Office des personnes handicapées – politique gouvernementale
  - 10.17 ADMQ – Suzie Gauthier accréditation à titre de gestionnaire municipal agréée
  - 10.18 Office de producteur de bois – bulletin de septembre
  - 10.19 CCIM – dossier de fermeture de bureau de poste
  - 10.20 L'hon Lawrence Cannon – Service postal rural
- 11. Varia
  - 11.1 Autorisation d'entreprendre de travaux d'asphaltage de la rue Jutras
- 12. Période de questions
- 13. Clôture et levée de l'assemblée

**ADOPTÉE**

## **PROCÈS VERBAUX**

**R0911-263**

### **Adoption du procès-verbal de la session régulière du 1 octobre 2009**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyée par Paul Gorley,  
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter ce procès-verbal tel que présenté.

**ADOPTÉE**

## **COMPTES ET RAPPORTS**

**R0911-264**

### **Rapport des dépenses du Directeur général / secrétaire trésorier au 31 octobre 2009**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du règlement N° 256-2006, règlement délégrant certains pouvoirs d'autorisation des dépenses et de passer des contrats au Directeur général / secrétaire- trésorier;

**CONSIDÉRANT QUE** le total des dépenses engagées par le Directeur général / secrétaire- trésorier pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2009 au 31 octobre 2009 est de 3 958.30\$;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire trésorier pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2009 au 31 octobre 2009 a été transmis aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Sur une approbation de Marcel St-Jacques,  
Appuyée par Sylvain J. Forest,  
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire trésorier tel que déposé pour la somme de 3 958.30\$.

**ADOPTÉE**

**R0911-265**

### **Pour accepter la liste des comptes dus au 10 novembre 2009**

La liste des comptes dus pour la période du 31 septembre 2009 au 10 novembre 2009 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyée par Paul Gorley,  
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement des comptes dus pour la période mentionnée ci-dessus et ce, pour un total de 89 579.88\$.

**ADOPTÉE**

#### **Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R0911-266**

### **Pour accepter la liste des comptes payés au 31 octobre 2009**

La liste des comptes payés pour la période du 31 septembre 2009 au 31 octobre 2009 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,  
Appuyée par Sylvain J. Forest,  
Il est résolu à l'unanimité

D'approuver les comptes payés pour la période mentionnée ci-dessus et ce, pour la somme de 158 796.91\$.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**R0911-267**

**Pour accepter la liste des salaires payés par dépôt direct au 31 octobre 2009**

La liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2009 au 31 octobre 2009 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,  
Appuyée par Francine Jolivette,  
Il est résolu à l'unanimité

D'approuver les salaires payés par dépôt direct pour la période mentionnée ci-dessus et ce pour la somme de 29 771.87\$.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**RÉGLEMENTATION MUNICIPALE**

Aucun item

**RESSOURCES HUMAINES**

**R0911-268**

**Proposés aux patinoires**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité entretient deux patinoires extérieures en période hivernale, et afin d'assurer un bon entretien de celles-ci il serait nécessaire d'embaucher deux préposés pour la prochaine période hivernale;

**EN CONSÉQUENCE**

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,  
Appuyée par Charles Rondeau,  
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le directeur général de procéder à l'embauche de deux personnes pour la prochaine période hivernale à titre de préposé aux patinoires, soit un préposé à temps plein 40 heures semaines, et un deuxième préposé à temps partiel sur appel, et que la durée des emplois soit établie selon la période propice à l'entretien d'une glace sur patinoire extérieure et ce, selon les termes suivants :

- Que le statut d'emploi sera celui applicable à l'article 2.1 (c) du contrat de travail présentement en vigueur pour les employés du service des travaux publics.
- Que la rémunération applicable est celle établie à l'annexe B, selon le titre d'emploi.

**ADOPTÉ**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**AFFAIRES NOUVELLES**

**R0911-269**

**Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – compensation de base aux municipalités**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 176 662.00\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2009 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes ;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées :

**CONSIDÉRANT QU'**un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dûment complétée.

#### **EN CONSÉQUENCE**

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,  
Appuyée par Eric Galipeau,  
Il est résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Messines informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**ADOPTÉ**

**R0911-270**

#### **Communauté Saint-Raphaël – demande d'une commandite pour le feuillet paroissial**

Sur une proposition de Paul Gorley,  
Appuyée par Sylvain J. Forest,  
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser une dépense de 200.00\$ permettant une annonce au feuillet paroissial de la paroisse de L'Assomption de Marie qui sera publié environ 48 fois en 2010 sur le territoire de Aumond, Déléage, Maniwaki, Messines, Montcerf-Lytton et Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau.

**ADOPTÉE**

#### **Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**R0911-271**

#### **Association de Sauvetage Haute-Gatineau – demande d'une contribution monétaire**

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,  
Appuyée par Charles Rondeau,  
Il est résolu unanimement

D'autoriser une contribution financière à l'Association de sauvetage de la Haute-Gatineau pour l'année 2010, dont celle-ci offre le service d'intervention d'urgence, plus particulièrement au niveau des désincarcérations d'accidents de la route sur le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau, et ce pour un montant de 200 \$.

Il est de plus résolu que cette contribution financière proviendra du budget 2010, et que le conseil autorise le directeur général à émettre un chèque au montant de 200.00\$ en janvier 2010.

**ADOPTÉE**

#### **Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**R0911-272**

#### **Tourisme Vallée-de-la-Gatineau – renouvellement d'un espace publicitaire dans le guide touristique de la Vallée-de-la-Gatineau**

Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyé par Charles Rondeau,  
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le renouvellement de l'espace publicitaire dans le guide touristique de la Vallée-de-la-Gatineau pour l'année 2010, et ce pour un montant de 495.00\$ en plus des taxes applicables, et de nommer le conseiller monsieur Sylvain J. Forest à titre de responsable du montage de la publicité de la Municipalité de Messines dans ce guide.

Il est de plus résolu que cette contribution financière proviendra du budget 2010, et que le conseil autorise le directeur général à émettre un chèque au montant de 495.00\$ en plus des taxes applicables en janvier 2010.

**ADOPTÉ**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R0911-273**

**Autorisation de faire l'achat d'un conteneur**

**CONSIDÉRANT QUE** le service de travaux publics à un urgent besoin d'espace pour remiser divers objets servant à la voirie municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** l'achat d'un conteneur (type conteneur servant au transport de marchandise maritime) permettrait de combler le besoin actuel;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Paul Gorley,  
Appuyé par Charles Rondeau,  
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat d'un conteneur en métal de 53' de longueur par 13' de largeur de monsieur Denis St-Jacques de Montréal, pour la somme de 5 000.00\$ incluant les frais de transport et les taxes applicables.

Il est de plus résolu que les deniers nécessaire à la présente dépense provienne du surplus accumulé de la municipalité.

Il est également résolu d'autoriser le paiement au nom du vendeur monsieur Denis St-Jacques sur livraison du conteneur.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R0911-274**

**Subvention 25 000\$ - demande de changement de lieu des travaux**

**CONSIDÉRANT QUE** suite à une demande de soutien financier présenté dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal, la municipalité a été avisée par la députée de Gatineau, madame Stéphanie Vallée, en date du 30 juin 2009, qu'une subvention lui avait été accordée pour des travaux de réfection sur le chemin Jolivette;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de réfection du chemin Jolivette sont beaucoup plus onéreux que le montant de la subvention octroyée, et que la municipalité de Messines n'a pas les deniers nécessaires pour réaliser le projet.

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyée par Paul Gorley,  
Il est résolu à l'unanimité

Qu'une demande de changement de lieu des travaux soit acheminée à la députée de Gatineau, madame Stéphanie Vallée, demandant à celle-ci de voir à ce que la subvention accordée de 25 000\$ pour des travaux de réfection du chemin Jolivette soit modifiée, et ce afin de permettre que le montant de la subvention soit dépensé pour des travaux de rapiéçage manuel et de la pose d'une couche unique d'asphalte sur une section du chemin de la Ferme, soit sur une longueur de 133 mètres par 6.5 mètres de largeur.

**ADOPTÉE**

**R0911-275**

**Autorisation d'engager une dépense pour des travaux d'asphaltage**

**CONSIDÉRANT QUE** par sa résolution # R0911-274, le conseil demande le changement de lieu des travaux dans le cadre de la subvention obtenue par l'entremise de la Députée, madame Stéphanie Vallée, pour des travaux d'asphaltage ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Paul Gorley,  
Appuyée par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser des travaux de rapiéçage manuel et de pose d'une couche unique d'asphalte ESG-10 d'une épaisseur de 50 mm sur une section du chemin de la Ferme, soit à partir de l'intersection du chemin de la Ferme et du chemin de la Montagne sur une distance de 133 mètres par 6,5 mètres de largeur, et ce pour la somme de 24 500.00\$ en plus des taxes applicables à l'entreprise Michel Lacroix Constructions Inc de Maniwaki.

Note : La présente résolution est conditionnelle à l'obtention du changement de lieu des travaux pour la subvention de 25 000.00\$ par la Députée madame Stéphanie Vallée.

**ADOPTÉE**

**R0911-276**

**Matricule 3824-31-1980 – droit acquis pour fin de construction suite à une prescription acquisitive**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Deborah Anne Logue est propriétaire de l'immeuble connu et désigné comme étant la partie du lot 40, dans le rang 7 du Cadastre officiel du canton de Bouchette, portant le numéro de matricule 3824-31-1980;

**CONSIDÉRANT QUE** Me Pierre Landry de la firme d'avocats Noël et Associés de Gatineau, représentant légal de madame Logue dans un dossier de prescription acquisitive sur sa propriété mentionnée ci-dessus, a fait parvenir une demande à la municipalité, demandant au conseil municipal de se prononcer sur la question de droits acquis de droits de construction advenant d'une prescription acquisitive qui serait prochainement confirmée par jugement;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,  
Appuyée par Francine Jolivette,  
Il est résolu à l'unanimité

Qu'advenant que la propriété de madame Deborah Anne Logue mentionnée ci-dessus fait l'objet d'un jugement de la cour à une prescription acquisitive en faveur de Monsieur Gerry Baker, propriétaire du lot voisin, et ce, afin de régulariser l'empiètement du garage de ce dernier sur la propriété de la demanderesse, de sorte que la superficie du lot serait quelque peu réduite, que le conseil statut tel que suit à savoir :

Que la municipalité de Messines reconnaîtra un droit acquis à l'immeuble mentionné ci-dessus en ce qui à trait à la superficie du terrain, l'immeuble bénéficiera d'un droit acquis au règlement de lotissement, portant le numéro 166 présentement en vigueur sur le territoire de la municipalité de Messines.

Par contre, le propriétaire devra quand même respecter toutes les normes applicables relatives au règlement de zonage ou autres en vigueur lors de la demande de permis.

**ADOPTÉE**

**R0911-277**

**Autorisation de la mise en place d'une réserve de sable d'hiver sur le chemin du Petit lac des Cèdres Sud**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité reçoit de nombreuses plaintes chaque hiver de la part de citoyens demeurant dans le secteur du chemin du lac à Larche et ce, relativement aux opérations de déneigement et de sablage que ceux-ci jugent que le temps de réponse est beaucoup trop long et qu'un tel service est inacceptable;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à une analyse du temps de réponse relativement aux opérations de déneigement et de sablage par le comité de voirie, le comité a convenu que le problème pourrait être résolu en créant une deuxième réserve de sable d'hiver, soit en disposant d'une réserve de sable d'hiver sur le chemin du PLC près de l'intersection du chemin St-Jacques. Celle-ci permettra non seulement au camion de déneigement responsable du secteur du chemin du lac à Larche de s'approvisionner plus rapidement en transigent une plus courte distance (terrain du CMC), et par conséquent offrant un délai de réponse beaucoup plus court, mais aussi une réserve à cet endroit stratégique permettra aussi d'augmenter notre efficacité pour l'ensemble des circuits de déneigement;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de voirie recommande aux membres du conseil d'autoriser la mise en place d'une réserve de sable d'hiver sur le chemin du PLC, soit sur une partie de l'ancienne emprise du chemin non utilisé suite aux travaux de correction apportés dans ce secteur;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,  
Appuyée par Paul Gorley,  
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil autorise la mise en place d'une réserve de sable de ± 1 800 tonnes métriques sur le chemin du PLC tel que mentionnée ci-dessus, et ce afin d'offrir aux citoyens de ce secteur un meilleur service d'entretien des chemins d'hiver dans ce secteur.

**ADOPTÉE**

**R0911-278**

**Autorisation de procéder à la demande de soumission pour l'achat d'un chargeur sur roues pour le service de la voirie municipale**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a adopté par sa résolution R0911-277 la mise en place d'une deuxième réserve de sable d'hiver, et par conséquent cette décision fait en sorte que le service des travaux publics a un besoin immédiat d'un équipement permettant le chargement des camions ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de voirie a étudié les besoins en équipement annuel du service des travaux publics et que celui-ci recommande au conseil de faire l'achat d'une chargeuse sur roues ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Paul Gorley,  
Appuyée par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le directeur général d'aller en soumission afin d'obtenir le meilleur prix pour l'achat d'un chargeur neuf sur roues de l'année 2010 de marque John Deere, modèle 524K ou toutes autres marques et modèles de qualité équivalente ou supérieure aux exigences du devis technique.

**ADOPTÉE**

**R0911-279**

**Projet résidentiel de monsieur Jamie Quatham – nomination de nouvelles rues**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Jamie Quatham, promoteur, dans le cadre de son projet de développement WyndSwept, a déposé au conseil municipal une demande de modification et de nomination de noms de nouvelles rues;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,  
Appuyée par Sylvain J. Forest,  
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal est en accord avec les demandes formulées par le promoteur monsieur Quatham et par conséquent adopte la nomination de nouveaux noms de rues en plus d'une modification d'un nom d'une rue tel que suit à savoir :

**Modification :**

**Montée Arsenault (chemin public):** Serait remplacé par « Chemin des trois Collines » (chemin public).

Justification du changement : Ce nom serait plus représentatif de la topographie du secteur ainsi que des différentes phases du projet de développement.

**Nomination :**

**Chemin de la Source (chemin privé) :**

Justification du nom : dû aux nombreuses sources naturelles dans le secteur immédiat, celui-ci caractérise bien l'endroit ;

**Chemin de la Forêt (chemin privé) :**

Justification du nom : ce chemin est construit dans une partie boisée du développement ;

**Chemin des Trois Sœurs (chemin privé) :**

Justification du nom : les trois enfants du promoteur seront les éventuelles héritières des propriétés adjacentes.

**ADOPTÉE**

**R0911-280**

**Demande à la MRC pour l'implantation d'une cour municipale**

**CONSIDÉRANT QU'IL** n'a pas de cour municipale de présent actuellement sur le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de Sécurité publique de la MRC travail présentement à harmoniser plusieurs règlements municipaux tel que l'utilisation extérieure de l'eau de

l'aqueduc public, la sécurité, la paix et l'ordre, le colportage, règlement concernant le stationnement, les nuisances, les systèmes d'alarme et les animaux, dont ceux-ci seront applicables par la Sûreté du Québec ;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** cour municipale est un élément essentiel à l'exécution pénale découlant des infractions aux nouveaux règlements harmonisés ;

**CONSIDÉRANT QUE** le fait que les municipalités locales n'ont pas accès au service d'une cour municipale, les municipalités locales doivent se retourner vers la cour du Québec pour faire appliquer la Loi, et dont les frais engendrés dépassent souvent la logique de la cause et par conséquent, plusieurs dossiers sont souvent mis de côté, dont la réglementation municipale est conséquemment mal appliquée ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,  
Appuyée par Francine Jolivette,  
Il est résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Messines demande à la MRC Vallée-de-la-Gatineau de se pencher sur la viabilité ou non d'introduire une cour municipale sur le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau et d'en faire rapport aux municipalités locales, dans le cas où il n'est pas pensable financièrement d'établir une telle cour sur le territoire il serait intéressant d'étudier la possibilité d'obtenir les services offerts par une cour municipale d'une MRC voisines.

**ADOPTÉE**

**R0911-281**

**RIAM – nomination d'un représentant du conseil municipal et d'un représentant substitut auprès du conseil d'administration**

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'entente inter municipale modifiée – RIAM – Codification administrative, en date du 17 octobre 2001, en vertu de l'article 9 « le conseil d'administration de la Régie inter municipale est formé d'un (1) représentant municipale, lequel devra être membre d'un conseil en fonction »;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la municipalité souhaite se prévaloir de son droit de représentation sur le conseil d'administration de la RIAM.

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyée par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Messines nomme le maire Ronald Cross comme son représentant au conseil d'administration de la R.I.A.M. Advenant que ce dernier n'est pas disponible pour assister à une réunion quelconque, la municipalité nomme le conseiller, Charles Rondeau à titre de représentant substitut, en conséquence, il aura le droit de parole et du vote au conseil d'administration de la R.I.A.M.

**ADOPTÉE**

**R0911-282**

**CPGLC – nomination d'un représentant du conseil municipal auprès du conseil d'administration**

Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyée par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

De nommer le conseiller monsieur Paul Gorley en tant que représentant de la municipalité de Messines au comité administratif de la corporation du Petit et Grand Lac des Cèdres.

**ADOPTÉE**

**R0911-283**

**Association du bassin versant du Lac Blue Sea – nomination d'un représentant du conseil municipal auprès du conseil d'administration**

Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyée par Charles Rondeau,  
Il est résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Messines nomme le maire Ronald Cross comme son représentant au conseil d'administration de l'association du bassin versant du Lac Blue Sea. Advenant que ce dernier n'est pas disponible pour assister à une réunion quelconque, la municipalité nomme le conseiller, monsieur Paul Gorley à titre de représentant substitut.

**ADOPTÉE**

R0911-284

**Liste des arrérages de taxes foncières à ce jour**

**CONSIDÉRANT QUE** certains comptes de taxes en arrérages sont présentement chez le percepteur légal de la municipalité, soit Dunton Rainville avocats, pour des arrérages de 2005 à 2008 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général a déposé auprès des membres du conseil, conformément au code municipal du Québec, une liste des comptes de taxes en arrérages pour l'année courante au 31 octobre 2009 pour un montant de 136 266.96\$ ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,  
Appuyée par Francine Jolivette,  
Il est résolu à l'unanimité

D'informer le percepteur légal de la municipalité, Dunton Rainville avocats, d'entreprendre les procédures dans les dossiers mentionnés ci-dessous pour les montants qu'il a entre ses mains en plus des arrérages 2009:

- |   |              |  |
|---|--------------|--|
| - | 3627-23-3944 | Faire une requête  |
| - | 3727-67-3822 | Envoyer une lettre par huissier et ensuite faire une requête |
| - | 3821-51-8476 | Faire une requête  |
| - | 3824-97-3213 | Envoyer une lettre par huissier et ensuite faire une requête |
| - | 3926-29-5210 | Envoyer une lettre par huissier et ensuite faire une requête |
| - | 3921-67-7767 | Faire une requête  |
| - | 4323-62-6643 | Faire une requête  |
| - | 4326-26-4193 | Envoyer une lettre par huissier et ensuite faire une requête |

Il est de plus résolu de mandater le percepteur légal, Dunton Rainville avocats, d'entreprendre les procédures pour vente par shériff pour tous les dossiers non réglés mentionnés ci-dessus, 60 jours suivants la signification au propriétaire du jugement.

Il est également résolu d'autoriser le bureau municipal à procéder à l'envoi général de tous les comptes de taxes en arrérages pour l'année 2009, à l'exclusion des dossiers mentionnés ci-dessus, dont les montants représente une somme de plus de 100.00\$, et de transmettre au percepteur légal de la municipalité tous les dossiers en arrérages pour l'année 2009 qui resteront impayés ou sans entente de paiement 60 jours après l'envoi final.

**ADOPTÉE**

R0911-285

**Nomination d'un comité de décoration de Noël et autorisation d'engager une dépense pour l'achat de décoration de Noël**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil souhaite décorer le terrain du CMC et la salle Réjean-Lafrenière pour la période des fêtes ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,  
Appuyée par Eric Galipeau,  
Il est résolu à l'unanimité

De nommer la conseillère, madame Francine Jolivette, et le conseiller, monsieur Sylvain J. Forest, à titre de responsable du comité de décoration de Noël 2009 ;

Il est de plus résolu d'autoriser un budget de 1 000.00\$ pour l'achat des décorations de Noël nécessaires.

Note : Le conseil autorise le directeur général d'émettre un chèque de 1 000.00\$ au nom de la petite caisse afin de permettre aux responsables d'avoir de l'argent pour l'achat des décorations de Noël nécessaires.

**ADOPTÉE**

**R0911-286**

**Nomination d'un maire suppléant – conseil local**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 116 du Code municipal du Québec, le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire substitut, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions de maire, avec tous les privilèges, droits et obligations s'y rattachant;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Eric Galipeau,  
Appuyée par Charles Rondeau,  
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil nomme le conseiller Monsieur marcel St-Jacques à titre de maire suppléant et ce, pour une période de huit (8) mois ET QUE:

les personnes autorisées à signer les effets bancaires soient changées pour Monsieur Ronald Cross (Maire), Monsieur Marcel St Jacques (maire suppléante), Monsieur Jim Smith (Directeur général) et Madame Suzie Gauthier (Secrétaire trésorière adjointe);

Selon l'article 203 du code municipal, tous chèques et billets ou autres titres consentis par la municipalité doivent être signés conjointement par le maire et le Directeur général secrétaire trésorier ou, en cas d'absence ou d'incapacité du maire ou de vacance dans la charge de maire, par tout membre du conseil préalablement autorisé et par le Directeur général/ secrétaire- trésorier ou, en cas d'absence ou d'incapacité du Directeur général ou de vacance dans la charge du Directeur général, par la secrétaire trésorière adjointe;

Que copie de cette résolution soit acheminée à la Caisse Populaire Desjardins de la Haute-Gatineau.

**ADOPTÉE**

**R0911-287**

**Nomination d'un substitut à la MRC – période de huit (8) mois**

Sur une proposition de Paul Gorley,  
Appuyée par Charles Rondeau,  
Il est résolu à l'unanimité

De désigner le conseiller, monsieur Marcel St-Jacques, à titre de substitut du maire au sein du conseil de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau, et que celui-ci aura le droit de parole et d'un vote lors de l'absence du maire, monsieur Ronald Cross.

Note : Que copie de cette résolution soit acheminée à la MRC Vallée- de- la- Gatineau.

**ADOPTÉE**

**R0911-288**

**Modification au tableau des séances du conseil – séance extraordinaire adoption du budget 2010**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 954 du code municipal du Québec, lors d'une année d'élection générale, il est permis à un conseil local de prolonger la période du dépôt du budget jusqu'au 31 janvier de l'année suivante ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyée par Sylvain J. Forest,  
Il est résolu à l'unanimité

Que l'assemblée spéciale pour l'adoption du budget 2010 se teindra le mercredi 27 janvier 2010 à 19 heures à la salle Réjean-Lafrenière.

**ADOPTÉE**

**R0911-289**

**CPGLC – demande d'un don**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçue une demande de don de la part du président de la CPGLC, monsieur Jean Lapointe, en date du 29 septembre 2009, du bombardier 1969 (tracteur pour déneiger les trottoirs), et ce afin de permettre à la CPGLC de faire l'entretien de ses sentiers récréatifs situés entre le Petit et le Grand lac des Cèdres ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité était sur le point de mettre en vente le bombardier 1969 ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyée par Sylvain J. Forest,  
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le don du bombardier 1969 à la CPGLC, et par conséquent autorise le directeur général de procéder au transfert des titres d'enregistrement de cet équipement.

Que le présent don du bombardier représente la contribution financière de la municipalité à la CPGLC pour l'année 2010.

**ADOPTÉE**

**R0911-290**

**Comité d'urbanisme – nomination des membres du comité**

**CONSIDÉRANT QUE** le service d'urbanisme de la municipalité reçoit de temps à autre des demandes de modification aux règlements découlant du schéma d'aménagement de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QU'UN** changement à un règlement d'urbanisme peut apporter des conséquences importantes sur les immeubles limitrophes ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyée par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil nomme les personnes ci-dessous à former un comité d'urbanisme, et ce afin d'étudier toutes demandes de modification aux règlements d'urbanismes, et d'en faire rapport au conseil :

Membres du comité :     Ronald Cross, maire  
                                  Sylvain J. Forest, conseiller  
                                  Jim Smith, directeur générale et inspecteur municipal

**ADOPTÉE**

**R0911-291**

**CCUE – nomination d'un représentant du conseil**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a un comité consultatif en environnement ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyée par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil nomme Sylvain J. Forest à titre de membre représentant du conseil auprès du comité CCUE de la municipalité.

Il est également résolu que le maire, monsieur Ronald Cross, siège d'office sur tous les comités de la municipalité.

**ADOPTÉE**

**R0911-292**

**Asphaltage de la rue Jutras**

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,  
Appuyée par Francine Jolivette,  
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le directeur général d'engager une dépense pour la pose d'asphalte sur une partie de la rue Jutras (remplacer l'asphalte existante) soit pour des travaux de nivelage final de la fondation avant pavage et la pose d'une couche unique de 50 mm de ESG-10 par l'entreprise Michel Lacroix Construction pour la somme de 9 500.00\$ en plus des taxes applicables, et que ce montant sera pris à partir du surplus accumulé.

**ADOPTÉE**

**R0911-293**

**Levée de l'assemblée**

Sur une proposition de Eric Galipeau,  
Appuyée par Charles Rondeau,  
Il est résolu à l'unanimité

De lever l'assemblée régulière à 20h45.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Ronald Cross  
Maire

\_\_\_\_\_  
Jim Smith  
Directeur général/secrétaire trésorier